



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 239 – Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans le site patrimonial de Percé

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du jeudi 14 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4540-20180614

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du jeudi 14 juin 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 239 – Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans le site patrimonial de Percé (Ordre de l'Assemblée le 15 mai 2018)

Membres présents :

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'identité nationale (culture, communications, langue, promotion de l'histoire), en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Carrière (Chapleau)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Lelièvre (Gaspé), député ayant présenté le projet de loi

M^{me} Montpetit (Crémazie), ministre de la Culture et des Communications

M. Ouellette (Chomedey)

M. Roberge (Chambly)

M^{me} Sauvé (Fabre)

Intéressée :

Ville de Percé :

M. Félix Caron, directeur général

M^c Claude Jean, Tremblay Bois Mignault Lemay SENCRL

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 07, M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lelièvre (Gaspé), M^{me} Montpetit (Crémazie), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Roberge (Chambly) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Percé.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M^{me} Montpetit (Crémazie), M. Lelièvre (Gaspé) et M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) font des remarques finales.

À 12 h 35, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Rita Lc de Santis

LC/ag

Québec, le 14 juin 2018